

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 10 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2008 fixant les montants de la prime de service et de sujétion allouée aux officiers de port et officiers de port adjoints

NOR : DEVK1227368A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le décret n° 2008-886 du 2 septembre 2008 relatif à la prime de service et de sujétion allouée aux officiers de port et officiers de port adjoints ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2008 fixant les montants de la prime de service et de sujétion allouée aux officiers de port et officiers de port adjoints ;

Vu l'avis du comité technique ministériel du 5 juillet 2012,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 2 septembre 2008 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

GRADES ET CLASSES	AGENTS AFFECTÉS dans un port de catégorie 1	AGENTS AFFECTÉS dans un port de catégorie 2	AGENTS AFFECTÉS dans un port de catégorie 3	AGENTS AFFECTÉS dans un port de catégorie 4
Officier de port adjoint de classe normale ou de classe fonctionnelle	3 800 €	2 500 €	2 000 €	1 000 €
Capitaine de port du deuxième grade de classe normale ou de classe fonctionnelle	4 500 €	4 000 €	3 000 €	1 300 €
Capitaine de port du premier grade de classe normale ou de classe fonctionnelle	5 700 €	4 800 €	4 500 €	1 800 €

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 septembre 2012.

*La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER

*La ministre de la réforme de l'Etat,
de la décentralisation
et de la fonction publique,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des rémunérations,
de la protection sociale
et des conditions de travail,*

N. DE SAUSSURE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

L. MACHUREAU